

Elections professionnelles

Tél : 01 64 41 26 07

Mél : ce.77sg@ac-creteil.fr

Arrêté du 28 mars 2022 fixant la composition et les parts respectives de femmes et d'hommes de la commission administrative paritaire départementale de Seine-et-Marne compétente à l'égard des professeurs des écoles et des instituteurs

L'inspectrice d'académie, directrice académique des services départementaux de l'Education nationale de la Seine-et-Marne,

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°61-1012 du 07 septembre 1961 définissant le statut particulier des instituteurs ;

Vu le décret n°90-680 du 1^{er} août 1990 modifié, relatif au statut particulier du corps des professeurs des écoles ;

Vu le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique,

ARRETE

Article 1^{er} : En application de l'article 6 du décret du 28 mai 1982 susvisé, les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour le renouvellement de la commission administrative paritaire départementale des instituteurs et professeurs des écoles de Seine-et-Marne ainsi que le nombre de représentants titulaires et suppléants est fixé conformément au tableau ci-après :

Commission administrative paritaire (CAP)	Nombre d'agents représentés	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'hommes	Nombre de représentants titulaires	Nombre de représentants suppléants
CAPD des professeurs des écoles et des instituteurs de Seine-et-Marne	8 882	7 575	1 307	85,29%	14,71%	10	10

Article 2 : Ces dispositions entrent en vigueur pour le renouvellement général des instances de représentation du personnel de la fonction publique intervenant du 1^{er} au 8 décembre 2022.

Article 3 : Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'Education nationale de la Seine-et-Marne est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Melun, le 31 mars 2022

Pour le recteur de l'académie de Créteil
et par délégation
l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de
l'Education nationale de Seine-et-Marne


Valérie DEBUCHY